

Octobre 2022



Yvelines • Hauts-de-Seine

DOSSIER DE PRESSE

TROPHÉES DU PRIX INTERDÉPARTEMENTAL DE L'INNOVATION URBAINE

Contact presse

Célia DAHAN

01 47 29 32 32 / cdahan@hauts-de-seine.fr

SOMMAIRE

Communiqué de presse	p 3
Les projets récompensés	p 5
• Catégorie Innovations architecturales, paysagères et environnementales.....	p 5
• Catégorie programmatiques et fonctionnelles.....	p 8
• Catégorie innovations partenariales et collaboratives	p 12



Yvelines • Hauts-de-Seine

Communiqué de presse

Nanterre, le 12 octobre 2022

REMISE DES TROPHÉES DU PRIX INTERDÉPARTEMENTAL DE L'INNOVATION URBAINE

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine, et Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, ont remis les trophées de l'édition 2022 du Prix interdépartemental de l'innovation urbaine aux Maires, intercommunalités et représentants des communes alto-séquanaises et yvelinoises lauréates.



© CD 92 / Julia Brechler

Depuis 2019, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont mis en place **une stratégie d'innovation urbaine** pour faire émerger des projets innovants et positionner l'Ouest francilien comme territoire leader de la ville de demain.

Le Prix interdépartemental de l'innovation urbaine récompense des communes et intercommunalités innovantes des Hauts-de-Seine et des Yvelines dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux. Ces innovations visent à améliorer le bien-être et le cadre de vie des habitants.

Cette année, **16 collectivités des Hauts-de-Seine et des Yvelines** ont reçu le Prix interdépartemental de l'innovation urbaine dans les domaines suivants :

- **Innovations urbaines architecturales, paysagères et environnementales** – Des projets d'une grande qualité esthétique et en matière de forme urbaine ; des projets exemplaires en terme de performance environnementale ou pour lesquels une attention particulière est portée pour l'amélioration et la diversification du patrimoine bâti et naturel.
- **Innovations urbaines programmatiques et fonctionnelles** – Des projets dont les équipements et les fonctions urbaines sont adaptés aux évolutions sociales, économiques et d'usages de la ville et favorisent la mixité fonctionnelle et l'adaptabilité du projet dans le temps.
- **Innovations urbaines partenariales et collaboratives** – Des projets dont les modalités de conception et de gouvernance sont originales et efficaces, en prenant en compte les besoins des habitants, usagers et salariés.

Les lauréats

Catégorie « Innovations architecturales, paysagères et environnementales »

- Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest – Aménagement du parvis de l'Ecole du numérique à Boulogne-Billancourt
- Levallois-Perret – Projet d'aménagement de la place Jean Zay
- Rambouillet Territoires – Création de la micro-crèche intercommunale de Longvilliers
- Carrières-sous-Poissy – Reconstruction de l'école Giono par la société Maître Cube
- Chatou – Requalification des espaces publics des quartiers Cœur d'Europe et République

Catégorie « Innovations programmatiques et fonctionnelles »

- Boulogne-Billancourt – La Maison de la Planète
- Clichy-la-Garenne – Centre sportif et culturel du Bac d'Asnières
- Puteaux – Ecole des Bergères
- Poissy – Mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets
- Saint-Cyr-l'Ecole –Renouvellement du parc de logements de la Fontaine Saint Martin
- Bouafle – Projet d'aménagement de l'îlot de la Vierge

Catégorie « Innovations partenariales et collaboratives »

- Antony – Projet de consultation « Ensemble, imaginons le parc Heller »
- Issy-les-Moulineaux – Station hydrogène
- Sceaux – La Manufacture, Fablab Fibres et textiles
- Chanteloup-les-Vignes – construction de la cité éducative Simone Veil
- Bourdonné – La Maison de la Ruralité

[Pour télécharger le dossier de presse avec le détail des projets récompensés, cliquez ici.](#)

Contacts presse

Département des Hauts-de-Seine
Célia DAHAN
01 47 29 32 32 / cdahan@hauts-de-seine.fr

Département Yvelines
Amélie BAILLEAU
06 10 68 07 49 / abailleau@yvelines.fr

LES PROJETS RÉCOMPENSÉS

CATEGORIE DES INNOVATIONS ARCHITECTURALES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

Dans cette catégorie sont récompensés des projets d'une grande qualité esthétique et, en matière de forme urbaine, des projets exemplaires en terme de performance environnementale ou pour lesquels une attention particulière est portée à la valorisation, l'amélioration et la diversification du patrimoine bâti et naturel.

HAUTS-DE-SEINE

En 2022, **l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest** a été récompensé pour **l'aménagement du parvis de l'École du numérique située à Boulogne-Billancourt**. Conçu initialement comme une place minérale, le parvis a été entièrement repensé sous forme d'un « îlot de fraîcheur », végétalisé avec une strate basse qui fait référence au caractère forestier et une strate arborée de 55 arbres de hautes tiges planés en pleine terre. Afin de fournir de l'ombre rapidement, une pépinière éphémère était installée utilisant les arbres du site en phase transitoire. La valorisation du parvis était complétée par le réemploi de la dalle existante sous forme d'un chemin entre les arbres et la mise en place de 5 brumisateurs.



©Agence Laverne

La Commune de **Levallois-Perret** a également reçu un prix pour **l'aménagement de la place Jean Zay**. En valorisant son patrimoine bâti et naturel par l'intensification de la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, une coulée verte à travers la ville a été créée. L'accès direct à l'eau au sol permet d'optimiser la gestion des eaux de pluie, de même que la création de bassins de rétention pour l'arrosage des espaces verts et le nettoyage de la voirie. L'esprit village de la place a été conservé et son caractère paisible renforcé par le nivellement et le revêtement de la chaussée. La reconfiguration du carrefour permet la création d'une place dédiée aux piétons.



Situation projetée de la place Jean Zay – Levallois-Perret © SLG Paysage

YVELINES

Un prix a été décerné à l'intercommunalité **Rambouillet Territoires** pour la création d'une **micro-crèche intercommunale à Longvilliers**. La micro-crèche fait partie d'un réseau intercommunal de douze structures d'accueil implantées dans l'intention de rééquilibrer

géographiquement le territoire à travers la création d'emplois et de services de garde complémentaires à l'offre existante. Cette nouvelle structure d'accueil suit une démarche de développement durable exemplaire avec le recours à une structure-bois, une production d'énergie photovoltaïque et une toiture végétalisée. L'utilisation du bois intègre le bâtiment dans le respect et la mise en valeur des patrimoines paysagers.



La Commune de **Carrières-sous-Poissy** a été récompensée pour la **reconstruction de l'école Giono** par la société **Maitre Cube**, spécialiste de la construction en bois, dans le cadre d'un marché global de performance. La nouvelle école Giono offrira un nombre de classes plus important – 19 classes et 6 « volumes » destinés aux activités qui pourront en cas de besoin être transformés en classe. Le bâtiment est composé à 70 % de bois (dont 80 % de bois issu de France). La structure en bois a permis de réduire la durée du chantier à 10 mois.



© EN ACT Architecture

La Commune de **Chatou** a reçu un prix pour son **projet de requalification des espaces publics des quartiers Cœur d'Europe et République**. Cette opération de redynamisation urbaine concerne l'aménagement complet de plusieurs axes routiers structurant de la ville avec la création de 5530m² d'espaces verts et de deux nouvelles aires de jeux. 2,5 km de pistes cyclables seront aménagés. L'aspect paysager est particulièrement travaillé sur l'avenue de l'Europe avec la création d'une voie verte de 4 mètres et la désimperméabilisation des sols par la pose d'un revêtement drainant en pavés sous les stationnements. Le projet a été élaboré dans le cadre d'ateliers de concertation et de co-construction avec les habitants, commerçants et enfants du quartier.



© Ville de Chatou

CATEGORIE INNOVATIONS PROGRAMMATIQUES ET FONCTIONNELLES

Dans cette catégorie sont récompensés des projets dont les équipements et les fonctions urbaines sont particulièrement adaptés aux évolutions sociales, économiques et d'usages de la ville, ainsi que des projets qui favorisent la mixité fonctionnelle et l'adaptabilité du projet dans le temps.

HAUTS-DE-SEINE

La Commune de **Boulogne-Billancourt** a été récompensée pour **La Maison de la Planète** qui accompagne les citoyens dans la réduction de l'impact de leurs activités sur le climat et l'environnement avec un programme diversifié d'ateliers et de conférences. Une cour végétalisée de 850m² ainsi qu'un café et un espace AMAP animent le projet. Une recyclerie sportive et un atelier de co-réparation de vélos complètent l'activité. Cette vitrine d'une ville durable permet la rencontre et l'échange entre tous les acteurs engagés dans le domaine de l'environnement et l'économie circulaire.



Maison de la planète ©BAHI

La Commune de **Clichy-la-Garenne** s'est vu aussi attribuer un **prix pour le Centre sportif et culturel du Bac d'Asnières**. Projet de référence en matière d'accessibilité, le complexe est localisé en vitrine le long des berges de Seine. Complétant l'offre d'équipements publics dans ce nouvel éco-quartier, la municipalité a conduit une politique en faveur des personnes handicapées afin que le sport soit un outil de promotion individuelle et d'intégration sociale. Le centre sportif ne respecte pas seulement les règles des ERP de ce type de complexe mais a été conçu spécifiquement pour le handisport.



Centre sportif et culturel – Clichy-la-Garenne © Rudy Ricciotti

Un autre prix de cette catégorie a été attribué à la Commune de **Puteaux pour l'Ecole des Bergères**, implantée au cœur de l'écoquartier du même nom. Le projet a appliqué les principes de la smart city dans l'école maternelle et élémentaire. L'apprentissage des mathématiques est encouragé par des additions et multiplications posées sur le mur via des hologrammes, une galerie des portraits historiques numériques permet d'initier les plus jeunes à l'histoire et

chaque classe est dotée d'un tableau interactif pour former et les préparer à l'évolution de la société.



© Puteaux TV

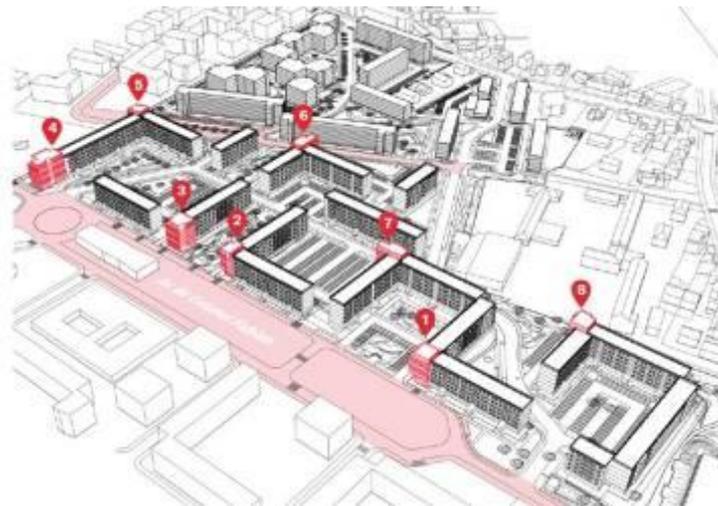
YVELINES

La Ville de **Poissy** a reçu également un prix pour la **mise en place d'un système de collecte pneumatique des déchets**, pour une mise en service en 2024. Le système sera installé dans l'Eco Quartier Rouget-de-Lisle et desservira de 2 000 logements. Il intégrera notamment un terminal en rez-de-chaussée d'un bâtiment de logements : une première en France. La technologie comprend un aspirateur souterrain avec des bornes de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables disposées à la verticale d'un réseau enterré, ce dernier étant relié à un terminal implanté dans le quartier. La qualité de l'espace public est valorisée par la libération des bacs à déchets et par la réduction des nuisances liées au passage des camions de collecte.



© ENVAC

Un prix a été décerné à la Ville de **Saint-Cyr-l'Ecole** pour le **renouvellement du parc de logements de la Fontaine Saint Martin**. Le projet a pour objet le renouvellement urbain du quartier à travers trois volets d'intervention : d'une part une réhabilitation ambitieuse du patrimoine actuel du bailleur social Les Résidences Yvelines Essonne, d'autre part la construction de huit nouveaux bâtiments, en extension des bâtiments existants, et enfin le réaménagement des espaces extérieurs privés et publics du quartier. L'offre résidentielle sera diversifiée par huit extensions qui rendront les bâtiments accessibles aux personnes de mobilités réduites et contribueront à créer 64 nouveaux logements locatif intermédiaires.



© Les résidences Yvelines – Essonne

La Commune de **Bouafle** est récompensée pour le **projet d'aménagement de l'îlot de la Vierge** qui est composé de bâtiments actuellement inutilisés notamment l'ancienne maison du peintre et graveur Auguste Laguillermie et d'un terrain en friche servant de parking. La Commune souhaite valoriser et dynamiser cet espace, en réhabilitant la maison de Laguillermie par l'aménagement d'une salle d'exposition des œuvres de l'artiste au rez-de-chaussée et la transformation des étages en logements sociaux à loyer intermédiaire. Les espaces publics seront aménagés en zone de rencontre.



CATÉGORIE INNOVATIONS PARTENARIALES ET COLLABORATIVES

Dans cette catégorie sont récompensés des projets dont les modalités de conception et de gouvernance sont originales, efficaces et prennent en compte les attentes et besoins des habitants, usagers et salariés.

HAUTS-DE-SEINE

La Commune d'**Antony** a été récompensée pour son **projet de consultation innovante** « **Ensemble, imaginons le parc Heller** ». La ville a lancé une consultation sur l'avenir du parc après le départ d'un club de rugby, afin de saisir au mieux les usages et envies des citoyens concernant ces grands espaces désormais vacants. La création d'un Web Documentaire, retraçant le passé du parc et de la Bièvre, a été conçu grâce à des images et des vidéos d'archives mais aussi des témoignages et des podcasts. Une consultation en ligne, des stands et une exposition photographique ont également permis de porter la participation à près de 1700 citoyens.



© Ville d'Antony

Un deuxième prix a été décerné à la Commune d'**Issy-les-Moulineaux** pour la **Station hydrogène** qui consiste à créer une station de production et de distribution d'hydrogène, permettant l'alimentation des véhicules légers des services municipaux et des véhicules de collecte des ordures ménagères. La station sera également ouverte aux véhicules privés par la suite. Par ce processus, la ville souhaite développer une mobilité propre et soutenir le développement des énergies renouvelables et soutenables. Elle joue ainsi un rôle important dans la transition énergétique et la décarbonation de la filière.



© Brochot Architectures

La Commune de **Sceaux** a reçu également un prix pour **La Manufacture, Fablab Fibres et textile**. Il s'agit de la création d'un atelier de machines et des bureaux ayant vocation à favoriser le recyclage par la confection de produits textiles et vêtements. Ainsi, la Manufacture permet de créer une économie circulaire locale par la mise en lien des acteurs du territoire. Pour favoriser son appropriation par le plus grand nombre, l'accès est libre durant les week-ends. Un mécanisme de trocs de service permet d'échanger du temps d'accès sur les machines en contrepartie d'une aide à l'organisation d'événements et d'ateliers. La Manufacture agit directement auprès des consommateurs en les informant sur l'impact de la réparation, la transformation ou de l'upcycling.



© Ville de Sceaux

YVELINES

La Commune de **Chanteloup-les-Vignes** s'est vue aussi attribuer un prix pour la **construction de la cité éducative Simone Veil dans le quartier de la Noé**. En s'appuyant sur les trois axes du label Cité éducative, les nouveaux bâtiments ont été conçus dans un procès de co-construction avec l'ensemble de la communauté éducative et en association étroite avec les usagers, aboutissant à la création d'un nouvel équipement multifonctionnel et

mutualisé. La programmation des fonctions, ludothèque, laboratoire de langues, maison des parents, pôle Adolescents, a fait l'objet d'un travail particulier de concertation avec les partenaires éducatifs. Un bâtiment modulaire et temporaire, préfiguration de la cité éducative, a été installé et accueille les élèves pendant la construction des nouveaux bâtiments.



© Badia Breger

Un cinquième prix de cette catégorie a été attribué à la Commune de **Bourdonné** pour **La Maison de la Ruralité**. La Commune est propriétaire de locaux vacants représentant une surface d'exposition d'environ 1 000 m². Ayant eu à plusieurs reprises des demandes de collectionneurs de vieux outils recherchant un endroit pérenne pour exposer et présenter leur collection au public, la commune crée un nouvel équipement avec pour vocation de développer la culture et les connaissances de chacun sur l'histoire de la Commune mais aussi de renforcer le lien social en favorisant une interaction entre les générations. Le projet comporte le réaménagement complet des locaux ainsi que la création d'une petite extension.